

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
1220, RUE NOTRE-DAME OUEST**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **3 octobre 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2^{ième} étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogations mineures relative à la construction d'un bâtiment au 1220, rue Notre-Dame Ouest, ayant front sur la rue William. La demande a pour objet de déroger à la hauteur minimale de 16 mètres prescrite à la carte « Limites de hauteur » de l'annexe A et au recul de la façade de 2,5 mètres prescrit à l'Annexe H du Règlement d'urbanisme (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 14 septembre 2017

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement